



# FEDERATION DE LA POLONIA DE FRANCE

CONSEIL NATIONAL

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 J.O. du 24 avril 2004 sous n° 1014

## DECLARATION

**de la Fédération de la Polonia de France après les attaques terroristes**

**du 13 novembre 2015 à Paris.**

-----

Au nom du Conseil National de la Fédération de la Polonia de France nous vous présentons, à vous, Monsieur le Président, au gouvernement français, ainsi qu'au peuple français profondément touché par les cruels attentats, nos sincères condoléances. Atteint par la terrible nouvelle nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter nos sentiments de sympathie attristée.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de transmettre au nom de notre Polonia de France, l'assurance de notre compassion et de notre solide amitié à toutes les familles en détresse.

La Polonia de France est solidaire avec toute la France car nos deux nations, pendant des siècles, étaient liées et le sont toujours par une mutuelle amitié et un profond respect ainsi que par une coopération à tous les niveaux.

Nous faisons partie de la société française et nous participons activement dans la vie professionnelle, sociale et culturelle de ce pays d'accueil. Nous fournissons nos meilleures compétences pour un développement de la nation dans plusieurs domaines et ceci depuis la Grande Emigration Polonaise du XIX siècle.

Nous condamnons ces actes meurtriers qui attristent nos amis français et nous-mêmes.

Nous sommes témoins d'énormes pertes humaines en Pologne et en Europe dues aux guerres au XXème et au début du XXIème siècle. Le nombre de victimes est affreux. Il n'y a aucune justification à cette inadmissible tentative afin terrifier la population française. Nous nous joignons au deuil national de trois jours. Nous vous assurons de notre dévouement.

Vive la France !!! Vive l'amitié franco-polonaise !!!

Paris, le 14.11.2015

Stanislaw ALOSZKO

PRESIDENT

Fédération de la Polonia de France